



Compte rendu de la Réunion du vendredi 12 juillet 2013

Convocation du 8 juillet 2013

Présents : Mr MOULY Alain – Mr ROUSSEL Christian - Mr BARREAU Jean Guy – Mr FRAISSE Laurent – Me GUERRERO Jeannine - Mr STEENBERGEN Nils - Mr BOULET Bernard.

Absents/Excusés : Me ANDRE Brigitte.- Mr SAUNIE Sylvain.

Ordre du jour :

- 1 – Qualité de l'eau potable.
- 2 – Subvention aux communes sinistrées.
- 3 – Renouvellement de la convention de contrôle des installations d'assainissement.
- 4 – Questions diverses.

Début de la séance :

Le quorum est atteint la séance débute à 18 heures.

Informations:

. Le relevage de 10 tombes déclarées à l'abandon sera effectué par la société ELABOR le 15 et 16 juillet 2013. Les restes post-mortem trouvés seront répertoriés et disposés dans l'ossuaire qui sera placé à gauche du portail d'entrée du cimetière.

. Le terrain de Mr Fraïsse à Cazerasse a été borné, la réunion contradictoire aura lieu le mercredi 24 juillet.

1 – Qualité de l'eau potable:

- Les résultats de la dernière analyse de l'eau potable ne donne pas toutes les garanties sur la qualité bactériologique. De ce fait, Monsieur le Préfet à la demande de l'Agence Régionale de Santé, met en demeure Monsieur le Maire d'agir dans un délai d'un mois pour :
 - o informer la population;
 - o mettre à disposition de l'eau embouteillée à la population;
 - o élaborer un programme de travaux d'urgence.

Dès les résultats de l'analyse ; une chloration de l'eau plus fréquente à été immédiatement demandée par Monsieur le Maire, ainsi que la demande de nouvelles analyses.

Une réponse d'attente a été transmise à Monsieur le Préfet. Ce courrier dresse l'historique, du schéma directeur de l'eau potable dont le premier projet date de 1999 et qui a été corrigé à de multiples reprises mais est toujours en attente de décision de la part de l'ARS...

Quels travaux pouvons-nous engager compte tenu du budget eau sans augmenter inconsidérément le tarif du m³ ? Ces travaux seront ils en conformité avec le schéma directeur dont nous n'avons aucune réponse ? Dans le cas contraire ce serait une dépense supplémentaire et inutile.

Dans l'attente du résultat de nouvelles analyses Monsieur le Maire et le conseil municipal ont décidés de mettre à profit le mois qui leur était accordé pour résoudre le problème sans précipitation.

Une étude pour la pose d'un chloromètre automatique a été demandé ; ce dispositif rendrait plus fiable le traitement de l'eau. Cette installation pourrait être rapide puisque la ligne d'alimentation électrique existe depuis quelques années. Resterait à trouver le financement ; ce qui de nos jours n'est pas la chose la plus aisée.

2 - Subvention aux communes sinistrées:

Le Président de l'association des Maires de l'Hérault sollicite les communes pour venir en aide aux départements de la Haute Garonne et des Hautes Pyrénées qui doivent faire face aux dégâts résultant des récentes intempéries.

Le conseil municipal vote à la majorité une aide de 50€ pour chacun de ces départements.

3 – Renouvellement de la convention de contrôle des installations d'assainissement:

Monsieur le Maire précise que la convention passée entre la SAUR et la Commune en ce qui concerne les contrôles SPANC est arrivée à terme. Il propose de la renouveler.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal vote la reconduction de la convention.

4 – Question diverses :

Comme précédemment annoncé, un défibrillateur cardiaque, un téléphone cellulaire et un groupe électrogène seront remis à disposition de la municipalité par la communauté de commune le 31 juillet à 18h30 en salle des rencontres.

Pour permettre un fonctionnement correct et la protection du défibrillateur cardiaque il est proposé : une armoire chauffante, munie d'une sirène, le coût est de 395€ Hors taxe.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal vote l'achat de l'armoire de protection et propose son installation en extérieur de la cabine téléphonique.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 20H.

Le secrétaire de séance ROUSSEL Christian